

Fiche de poste

Conseiller(e) en développement ligue FFME AURA

Nature de l'emploi

La Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de la Montagne et de l'Escalade (Ligue AuRA FFME) propose un contrat à durée indéterminée (CDI) à temps plein de Conseiller(e) en développement. Le poste est à pourvoir le lundi 1^{er} septembre 2025.

Le salarié aura pour missions principales de renforcer **la structuration et le développement des clubs, des comités territoriaux et de la ligue FFME en région Auvergne-Rhône-Alpes**, autour des sujets ci-dessous (non exhaustifs), en collaboration avec les salariés et des élus de la ligue.

Missions

1. Mission d'aide à la structuration auprès des clubs et des comités territoriaux FFME de la région Auvergne-Rhône Alpes

Visite, conseil et innovation auprès des associations affiliées, aide aux dirigeants dans la gestion de l'association.

- Aider à la mise en place de bureaux et comités directeurs avec les différentes missions afférentes, aider à la création de clubs, mise en place de formations de dirigeants.
- Faire adhérer les clubs non affiliés et renforcer les relations avec les clubs affiliés.
- Développement stratégique : élaborer et mettre en œuvre un plan de développement, identifier et analyser les besoins des clubs et comités, adhérents et potentiels membres pour adapter l'offre de services, mettre en place des actions pour augmenter le nombre de licenciés, développer les activités et fidéliser les adhérents.
- Être ressource sur les dispositifs d'aide et de structuration des clubs, DLA, PSF, PSTO ffme, pack ffme
- Gestion administrative et financière : conseiller les associations sur la gestion administrative quotidienne, élaborer et suivre le budget annuel, rechercher des sources de financement supplémentaires, subventions, des partenariats, mécénat et sponsors.
- Recensement des besoins en formation : recrutement, formation et coordination des bénévoles ; ou recrutement des professionnels en lien avec le département formation de la ligue.
- Aider à la coordination des activités sportives : planifier, organiser les écoles d'escalade, les cours, les entraînements, les créneaux d'accès libre, les stages et compétitions.

2. Missions de développement de la ligue FFME Auvergne-Rhône Alpes

Travail en commun avec l'équipe de la ligue, élus et salariés.

- Aider à la mise en œuvre du plan de développement stratégique de la ligue pour

l'olympiade en lien avec les élus référents.

- Mettre en place le calendrier des événements de la ligue (exemple : assurance et responsabilité et la prévention des violences sexuelles)
- Piloter les dossiers de subventions annuelles de la ligue (région Auvergne-Rhône-Alpes et ANS), rédaction, suivi et mise en œuvre ; recherche d'autres subventions et d'appels à projets.
- Communication et relations publiques : développer et mettre en œuvre une stratégie de communication pour promouvoir les activités, notamment via les réseaux sociaux, le site web ; assurer la communication institutionnelle avec la région Auvergne-Rhône-Alpes, entretenir des relations avec les médias locaux pour assurer une couverture médiatique des événements et la représentation du club auprès des instances fédérales, des collectivités locales et des autres partenaires.
- Rechercher des partenaires.
- Participer à l'AG de la ligue, aux réunions du comité directeur, commissions, participation à certaines réunions.

3. D'autres missions peuvent lui être confiées, en fonction du profil, sur une partie limitée de son activité, par exemple :

- Formation, aide à l'organisation ou encadrement
- Compétition, aide sur la partie administrative ou sportive
- Encadrement/entraînement d'activités de la fédération
- Référent RSO
- Développement du para-escalade, plan sport santé, sport inclusif
- Aide sur les projets de création d'équipements sportifs
- Aide à la gestion du pôle espoir ski-alpinisme

4. Réunions

Participation à toutes les réunions d'équipe salariés

Participation ponctuelle, suivant sujet, aux réunions ETR

5. Autres tâches

Toutes autres missions utiles à la ligue dans le cadre de ses compétences, en soutien aux salariés et élus

Modalités du poste

- Groupe de Classification : technicien groupe 4 ou groupe 5 de la Convention Collective National du Sport en fonction de l'expérience et de la qualification.
- Salaire à définir en fonction de l'expérience et de la qualification, environ entre 2144 € et 2558 € brut
- Durée de travail : 205 jours à plein temps.
- Répartition du temps de travail : conformément à l'avenant 123 du 18 octobre 2017 relatif au forfait annuel en jours : personnel non cadre itinérant. Un programme prévisionnel semestriel sera établi. Les temps de trajet sont comptabilisés dans le temps de travail.
- Maximum de 18 week-ends travaillés par année civile.
- Les lieux de travail habituels sont le siège de la ligue Auvergne Rhône-Alpes à Voiron. Possibilité de télétravail (mise à disposition d'un ordinateur portable, propriété de la ligue). Déplacements courants à prévoir pour les activités de la ligue.
- Participation de la Ligue AuRA FFME au forfait téléphonique (cf. règlement intérieur)

- salarié et financier de la Ligue).
- Frais de déplacements : déplacements domicile - siège social de la Ligue (Voiron) remboursés : prise en charge uniquement à 50% d'un abonnement au train. Tous les autres déplacements sont calculés au départ du lieu d'habitation, sur la base du taux de remboursement de la Ligue AuRA FFME (cf. règlement intérieur salarié et financier de la ligue).
 - Remboursement des frais de bouche et d'hébergement (cf. règlement intérieur salarié et financier de la Ligue).
 - Mutuelle, tickets restaurants, chèques vacances et équipement en matériel (cf. règlement intérieur salarié et financier de la Ligue).

Compétences et qualités requises

- Capacité à travailler **en autonomie** et en réseau avec des partenaires divers
- Personne organisée, polyvalente, autonome, faisant preuve d'adaptabilité, d'esprit d'initiative
- Savoir être réactif
- Aisance relationnelle
- Maîtriser les outils informatiques (word, excel, power point, messagerie, réseaux sociaux)
- Savoir communiquer oralement et par écrit sur les activités de la Ligue, des comités et clubs
- Appréhender la méthodologie de projet
- Élaborer et formaliser un projet associatif
- Élaborer et soumettre un dossier de demande de subvention
- Bonne connaissance du tissu associatif, des activités de la FFME

Note :

Une formation aux outils spécifiques FFME sera effectuée : intranet FFME, site Internet ligue et tous les outils nécessaires aux missions du poste.

Qualifications requises

Formation : Bac +3 minimum, gestion des organismes sportifs ou formation en gestion administrative des associations, entreprises ou administrations, DU STAPS gestion du sport, BEES, DEJEPS

Titulaire du permis B.

Rattachement du poste

Relation hiérarchique : le directeur de la Ligue AuRA FFME

Relations de collaboration : la présidente et la trésorière de la Ligue AuRA FFME, les autres élus et salariés de la ligue.

Procédure de recrutement

CV + lettre de motivation à envoyer par e-mail à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes Montagne et Escalade **avant le 1er juin 2025** à :

c.bellissent@auvergnerhonealpes.ffme.fr

president@ffmeaura.fr

tresorier@ffmeaura.fr
r.kervella@ffmeaura.fr

Après sélection des dossiers, entretien au cours duquel le candidat aura l'occasion de présenter (format au choix du candidat : oral, document écrit, vidéo-projection etc.) sa conception de la mise en œuvre des missions décrites ci-dessus et de son intégration au sein de l'ETR.

Les entretiens seront répartis aux dates suivantes : 27 juin, 3 juillet ou 4 juillet, ils se dérouleront à Voiron, au siège de la Ligue.